

Les locataires de maisons à démolir sont priés tout spécialement de bien vouloir fournir des indications urgentes avant la disparition des immeubles.

Les avis seront adressés au Palais des Arts, cabinet de M. Bleton, à M. le Président de la Sous-Commission de Permanence.

La Commission recevra avec reconnaissance les dons de quelque nature que ce soit et tout ce qui pourrait se rattacher à notre histoire Lyonnaise pour servir d'éléments à la création d'un Musée spécial du Vieux Lyon.

Elle acceptera aussi bien les petits objets que les gros matériaux à condition toutefois qu'ils aient un cachet artistique ou ancien, ou bien encore qu'ils constituent un souvenir intéressant pour notre Ville ;

De même elle recevra avec plaisir les gravures, photographies et tableaux anciens ou récents représentant des maisons et quartiers de Lyon.

Les entrepreneurs et ouvriers occupés à des fouilles sont également priés de signaler les trouvailles d'objets et substructions mis à jour en cours de travaux.

